

Les recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques dans les établissements de santé

Parution Avril 2004

Disponible sur le site www.sante.gouv.fr, rubrique sécurité sanitaire

D.H.O.S. Bureau E2 / Bureau E4.

Ces recommandations sont complémentaires des « principes méthodologiques de la gestion des risques en établissement de santé » document publié par l'ANAES en janvier 2003. Les deux documents indiquent que le recueil des événements constitue un des quatre pré-requis pour permettre une approche retrospective des risques.

Dans l'introduction du document, il est rappelé que :

« la Gestion systémique des risques permet, comme en témoignent les progrès considérables en matière de sécurité dans l'industrie aéronautique ou nucléaire, **de mieux gérer les incertitudes, d'améliorer la performance des organisations, de responsabiliser chaque acteur.** Cependant, elle peut parfois remettre en question les organisations, les pratiques, les comportements individuels et collectifs et les modes de décision. »

Parmi une dizaine d'encadrés qui ponctuent le texte d'une quarantaine de pages nous retiendrons les deux suivants :

Les 5 étapes de la démarche de gestion des risques :

1. Identification des risques,
2. Analyse des risques,
3. Hiérarchisation des risques,
4. Elaboration et la mise en œuvre des plans d'action,
5. Suivi et évaluation.

L'identification des risques et l'approche rétrospective par un système de signalement des événements indésirables présentent quatre pré-requis :

1. Confidentialité des données impérativement garantie,
2. Réflexion de l'établissement sur **le partage des informations**,
3. Définition claire du champ des événements indésirables parmi les trois options :
 - **recueil** des événements indésirables de toute nature (attention au volume d'informations),
 - **recueil** des événements graves (accidents ou presque accidents),
 - **recueil** des événements sentinelles définis a priori.
4. Choix sur le maintien ou sur l'**intégration**, de circuits séparés **vigilances, risques réglementés, risques non réglementés.**